

# Fiche technique

## VE830 - NITREX 830 (811C-20.33)

### Désignation :

GANT TOUT NITRILE NITREX 830

### Tailles :

7/8 - 8/9 - 9/10 - 10/11

### Coloris :

Bleu



### Descriptif :

Gant nitrile (Nitrile Butadiene Rubber NBR), finition extérieur granité, intérieur lisse chloriné, manchette finition bord droit. Longueur : 30 cm. Epaisseur : 0,21 mm. Intérieur et extérieur chloriné.

### Matériaux :

100% nitrile (Nitrile Butadiene Rubber : NBR) teinte bleue

### Points forts :

Gants étanches. Structure granitée. Très bonne résistance à l'abrasion. SUPPRESSION DE L'ALLERGIE DUE AU LATEX NATUREL. (Absence de silicone).

### Instructions d'emploi :

Gant de protection contre les risques mécaniques, chimiques et les micro-organismes, prévu pour un usage général de nettoyage.

Gant pouvant être utilisé pour un usage alimentaire\* avec contact intermittent.

\*Compatible avec tous les aliments.

### Limites d'utilisation :

Ne pas utiliser hors de son domaine d'utilisation défini dans les instructions d'emploi ci-dessus. Ce gant ne contient pas de substance connue comme étant cancérigènes, ni toxiques, ni susceptible de provoquer des allergies aux personnes sensibles.

### Instructions de stockage :

Stockage dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité.

### Instructions de nettoyage / d'entretien :

Aucun nettoyage ni entretien particulier n'est préconisé pour ce type d'article .

### Performances :

Conforme aux exigences de la directive européenne 89/686, notamment en terme d'ergonomie, d'innocuité, de confort, d'aération, de souplesse et aux normes EN420:2003 (dextérité 5), EN388:2003 (2,0,0,1) et EN374-3:2003 (AJKL) (\*) niveaux de perméation de 1 à 6 (A : Méthanol = 2, J : n-Heptane = 2, K : Soude caustique 40% (NaOH) = 4, L: Acide sulfurique 96% = 1, Hexane = 6). Conforme aux exigences du règlement (CE) n°1935/2004 (abrogeant la directive 89/109/CEE), relative aux matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires(\*), et de la directive 2002/72/CE (abrogeant la 90/128/CEE), relative aux matériaux plastiques destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Gant compatible avec tous les aliments, d'après les mesures des limites de migration de la directive 85/572/CEE.

# Fiche technique

## VE830 - NITREX 830 (811C-20.33)

- **Regulation (EC) No 1935/2004** RÈGLEMENT (CE) No1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE



- **EN388:2003** Gants contre les risques Mécaniques (Niveaux obtenus sur la paume)



- 2 : Résistance à l'abrasion (de 0 à 4)
- 0 : Résistance à la coupure par tranchage (de 0 à 5)
- 0 : Résistance à la déchirure (de 0 à 4)
- 1 : Résistance à la perforation (de 0 à 4)

- **EN420:2003** Exigences Générales pour les gants de protection.

- **EN374-3:2003** Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 3: détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques



AJKL : Gants résistants à la perméation des produits chimiques, testés selon l'EN374-3



